

# **FICHE DE POSTE**

## **IDENTIFICATION ET CLASSIFICATION DU POSTE**

Intitulé du poste : Technicien rivière

Grade : Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe – temps plein

Service : Rivière

## **MISSIONS DU POSTE**

- Animation, mise en œuvre et suivi des opérations de restauration de la continuité écologique, de restauration morphologique, des PPGRE (Plan Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien) et des PGEES (Plan de Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes) et de leurs programmes d'actions (travaux rivière et autres, suivi des chantiers et des entreprises), travaux post crues.
- Elaboration des documents administratifs et techniques,
- Informations et conseils aux usagers, collectivités ...
- Contribution à l'élaboration et l'animation du CEC (Contrat Eau Climat) et autres procédures en collaboration avec les agents du service rivière et en concertation avec les acteurs locaux, l'Agence de l'Eau et autres partenaires potentiels.
- Sensibilisation des différents publics à la préservation des rivières et milieux aquatiques en collaboration avec les agents du service (grand public, scolaires...)
- Participation aux différentes instances de concertation technique pour les actions portées par le syndicat et par ses partenaires (COPIL, COTECH...)

## **COMPÉTENCES REQUISES** :

Connaissances des bases de la réglementation environnementale

Maîtrise des techniques d'entretien et de préservation de la ripisylve

Capacités à utiliser des appareils de mesure (télémètre) et un GPS de terrain.

Capacités à utiliser le logiciel SIG (base de données) et les logiciels de tableur et traitement de texte.

Capacités à travailler en équipe, et en autonomie

Capacité à mener un projet

Respecter les consignes de manipulation et prendre soin du matériel confié

Être rigoureux et agir conformément aux objectifs

Respecter les consignes de sécurité et de procédures

## **Contraintes** :

Déplacements sur terrains parfois glissants et/ou accidentés, risque de chute dans l'eau (bordure de rivière, rochers, gorges)

Disponibilité pour des réunions tardives

## **Horaires de travail** :

Horaire variable personnalisé sur la base de 39 heures hebdomadaires, suivant protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du 31 octobre 2001.